

Concours des jardins fleuris et potagers



Les inscriptions au concours 2024 sont ouvertes jusqu'au 15 mai 2024. Les membres du Comité consultatif Biodiversité et Environnement de la ville ont travaillé avec les élus à la mise en œuvre d'un nouveau règlement. Des pratiques écoresponsables ont été intégrées dans les critères de notation.

Le printemps arrive et les fleurs aussi. Depuis de nombreuses années, la municipalité prend plaisir à découvrir les jardins des habitants qui participent au traditionnel "Concours des maisons fleuries". Très investis et dotés d'un véritable talent, les concurrents participent, chaque année, à l'embellissement de Beaufort-en-Anjou. Une valeur ajoutée pour le cadre de vie de la commune.

Pour participer à l'édition 2024, remplissez le formulaire ci-dessous en choisissant la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir (Jardins d'agrément de pleine terre / Jardins potagers de pleine terre).

> Téléchargez le formulaire d'inscription : cliquez ici

Le formulaire est également disponible en version papier à l'accueil des mairies de Beaufort et de Gée. Le règlement et les critères sont joints.

- > Le dossier d'inscription doit être retourné avant le 15 mai :
- Par mail à services-techniques@beaufortenanjou.fr ou
- À l'accueil des mairies de Beaufort-en-Vallée et de Gée.

À l'issue du concours, une cérémonie est organisée, en fin d'année, pour féliciter les participants et récompenser les heureux gagnants.

> Consultez le règlement 2024 : cliquez ici

En savoir plus : cliquez ici

Des questions ? Contactez le 02 41 57 66 43.